

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 8 juillet 2024</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 27 JUIN 2024 DATE D’AFFICHAGE : 2 JUILLET 2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
---	--

L’an deux mil vingt-quatre, le lundi 8 juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU), Chantal LEYE (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Rémy CHATTON), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Anne GROLEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Rémy CHATTON, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Nicolas CITEAU

Absent : Monsieur Yves LINGER

Pouvoirs : Monsieur Rémy CHATTON a donné pouvoir à Madame Chantal LEYE et Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT

Monsieur Thierry GUYON a été élu secrétaire de séance.

**AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION D’EQUILIBRE 2024 DU BUDGET VILLE AU
BUDGET PORT DE KERCABELLEC**

Par délibération n° 2023-73 du 18 décembre 2023, la commune a voté une subvention d’équilibre de 69 590 € au budget du port de Kercabellec considérant que ce dernier budget sera clôturé en fin d’année 2024.

Considérant la clôture des résultats 2023 du budget du port de kercabellec, de la reprise des résultats sur l’année 2024 et des opérations d’amortissement, la subvention d’équilibre initialement prévue doit être revue.

Au vu de ces éléments, une subvention d’équilibre en faveur du budget port de kercabellec de 41 590 € au lieu de 69 590 € est suffisante.

En conséquence, il est proposé, pour les mêmes motifs exposés dans la délibération du 18 décembre 2023, de ramener le versement d’une subvention d’équilibre du budget ville au budget du port de kercabellec à 41 590 €.

La commission finances du 1^{er} juillet a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal se prononce favorable, à l’unanimité, sur le principe de ramener l’attribution d’une subvention d’équilibre du budget ville au budget port pour l’exercice 2024 d’un montant de 69 590 € à 41 590 €.

Reçu au contrôle de légalité
le 07/07/2024
Publié ou notifié
le 15/07/2024
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire


